

Modalités de remboursement des bourses

LE 28 FEVRIER 2025

Les frais d'hébergement, de transport et de repas sont pris en charge :

- dans la limite des plafonds réglementaires de la fonction publique hospitalière ;
- sur présentation des justificatifs scannés envoyé par mail. Les tickets de carte bancaire ne constituent pas un justificatif.

Il est indispensable, pour être remboursé, de fournir par mail à eguillois@chu-grenoble.fr les justificatifs, numérisés en format PDF, des frais d'inscription, d'hébergement, de repas et des titres de transports accompagnés du formulaire type ci-après.

Les remboursements des frais d'inscription, de transport, repas et hébergement sont faits par virement bancaire. Par conséquent, merci de nous fournir un RIB à votre nom pour tout remboursement.

Ne sont pas inclus dans cette prise en charge, les frais d'adhésion à des organismes de formation (association, etc.) même si cette adhésion est rendue obligatoire pour suivre la formation.

Frais de transport

Remboursement de :

- billets SNCF 2ème classe (maximum 2 par jour)
- métro, bus, tramway (maximum 2 par jour)
- exceptionnellement taxi s'il n'y a pas de transports en commun

Pour certaines destinations, l'avion est autorisé. Remboursement sur la base SNCF 2ème classe (prix des navettes inclus).

Hébergement

Remboursement aux frais réels dans la limite du tarif réglementaire suivant :

	France métropolitaine		
	Taux de base	Grandes villes à partir de 200.000 habitants et communes du Grand Paris	Commune de Paris (75001 à 75020)
Hébergement et petit déjeuner	90 €	120 €	140 €

Repas (midi et soir)

Remboursement au frais réel jusqu'à 20 euros par repas.

COREVIH Arc Alpin

CHU de Grenoble – 3^{ème} E1 - BP 217 – 38043 Grenoble Cedex 9

Tél : 04 76 76 61 62 - **Adresse mail :** coreviharcapin@chu-grenoble.fr

www.alpesansida.fr